

Nos projets

pour un syndicalisme de transformation sociale

Le syndicalisme actuel est plus que jamais placé devant des choix de société : accompagner le capitalisme en essayant de lui donner un visage humain ou défendre un projet anticapitaliste, un syndicalisme de transformation sociale.

La majorité des directions confédérales ont fait le choix de l'accompagnement, parfois au mépris de l'avis de leurs adhérents ou militants et des travailleurs, renforçant ainsi la crise de confiance envers le syndicalisme.

Sud Santé Sociaux et Solidaires oeuvrent au contraire pour faire du syndicalisme un outil efficace au service des revendications des salarié(e)s, des privé(e)s d'emploi, des laissé(e)s pour compte. Un syndicalisme de transformation sociale, porteur d'avenir, pour une répartition égalitaire des richesses et réaffirmant qu'un autre monde est possible.

Stratégies d'actions

L'efficacité de notre syndicalisme dépend de la capacité à proposer, impulser un cadre large et unitaire, rassembler et construire des alternatives.

Ce 'rassemblement' doit également avoir comme but de peser réellement sur le mouvement syndical dans son ensemble.

La division est l'arme des patrons et des gouvernements et le sectarisme le poison du mouvement ouvrier. Cette convergence doit aussi être un levier pour imposer une unité d'action la plus large possible, sans exclusives, pour construire un réel syndicalisme alternatif de masse.

Formes de luttes

SUD Santé Sociaux favorisera, impulsera et soutiendra les formes d'organisation où les salariés (es) organisent et dirigent eux mêmes leurs luttes, regroupant syndiqués (es) et non syndiqué (es).

Ces formes de structuration permettent l'unité des salarié(e)s et un contrôle collectif du mouvement. Elles favorisent un meilleur rapport de force et elles aident à ce qu'un grand nombre de salarié (es) soit actif dans la lutte.

Nous menons également ce débat avec les autres organisations syndicales, afin de les convaincre de l'importance de l'auto organisation des salarié(es), ainsi que du nécessaire soutien unitaire des organisations syndicales.

Pour un projet de Transformation Sociale



Fédération SUD Santé Sociaux - 2 rue Henri Chevreau 75020 PARIS
Tél. : 01 40 33 85 00 - courriel : sud_crc@wanadoo.fr - site internet : www.sud-sante.org



Union syndicale
Solidaires
la Fédération Sud santé sociaux est
membre de l'union syndicale Solidaires



Les lois sécuritaires

Avant propos...

Dans un contexte général d'acceptation du capitalisme qui serait inéluctable, le patronat poursuit ses offensives et défend ses intérêts de classe : la recherche du profit maximum.

Les gouvernements mènent une politique de démantèlement des solidarités nationales entraînant la pire régression sociale des 60 dernières années.

Ces projets visent à promouvoir le risque individuel par opposition à la solidarité et favorisent la précarité et l'exclusion.

Face à cette situation SUD santé sociaux a pour ambition de développer une démarche et un projet interprofessionnel alternatif basé sur le partage des richesses. Un projet de transformation sociale qui met en priorité la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux.

La victoire du NON au traité constitutionnel Européen le 29 mai 2005 est un encouragement pour les luttes à venir, elle ne doit pas rester sans lendemains.



Cette brochure reprend nos principales revendications [extraites de nos résolutions de congrès fédéral] sans qu'elles ne soient ni exhaustives, ni figées. Loin de vouloir les imposer, nous les soumettons au débat des salarié-e-s pour une appropriation collective et comme outil pour la mobilisation.

La réorganisation mondiale de la production et du commerce et la remise en cause des droits qui en découlent déclenchent un certain nombre de phénomènes sociaux et génèrent de nombreux laissés pour compte, désignés comme les nouvelles classes dangereuses (particulièrement en ce qui concerne la jeunesse).

Depuis plusieurs années, un certain nombre d'expériences locales créent les conditions d'un contrôle social renforcé (comités locaux de sécurité, conventions liant l'action sociale au sécuritaire, liens avec le parquet, la police, fichages divers).



Les lois de sécurité intérieure, Perben II, sur l'immigration, ont gravement porté atteinte aux libertés publiques. Le projet de loi portant sur la prévention de la délinquance parachèvera l'appareil de contrôle auquel les travailleurs sociaux, les intervenants de la petite enfance, de la psychiatrie ... devront se soumettre.

Sur le terrain, les commandes politiques sont de plus en plus claires, les travailleurs sociaux travaillent trop sur les droits, pas assez sur les interdictions. Sept prisons pour mineurs vont être construites.

Revendications

- Abrogation des protocoles liant prévention spécialisée et police, Éducation Nationale et police.
- Abrogation de toutes les lois sécuritaires et des articles liberticides inclus dans d'autres lois.
- Abrogation des contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).
- Garantie de l'accès aux droits fondamentaux (logement, travail, santé ...) pour tous.
- Respect du secret professionnel et de la confidentialité des informations (refus du « secret partagé »).
- Développement des actions de prévention spécialisée (en nombre, en effectif et en moyens de fonctionnement).

La fédération doit poursuivre et élargir les débats engagés sur ces points mais aussi affiner toute une série de questions et de positionnements, les équipes syndicales ayant des analyses et des pratiques différentes (notamment, vis-à-vis d'un certain nombre de dispositifs).

La fédération, dans le même temps continue d'impulser la mobilisation contre les lois sécuritaires et invite ses syndicats à s'engager dans les collectifs unitaires locaux et départementaux.

CONTRE la Marchandisation du secteur de l'action sociale et médico-sociale

La loi du 2 janvier 2002 réformant la loi sociale de 1975 introduit implicitement la notion de gouvernance (action de gouverner pour obtenir un développement économique, social et institutionnel soutenu). Depuis plusieurs années le secteur voit la mise en œuvre des méthodes de management.

Les institutions sont mises en concurrence.

La loi sur le handicap renforce cette idée. A partir de l'Allocation Compensatrice Individualisée (ACI), chaque « client » pourra choisir diverses prestations à partir d'un contrat.

Passant de la solidarité collective à l'aide individualisée, les établissements sociaux et médico-sociaux répondront non plus en fonction des besoins mais en fonction des moyens.

Le service sera assuré au moindre coût. Comme dans la santé les actes seront standardisés. (cf les contrats d'objectifs et leur contrôle)

Face à l'ensemble de ces réformes, un large débat est nécessaire pour proposer et construire des revendications et politiques alternatives.

Un réseau handicap s'est créé au Forum Social Européen de Paris en novembre 2003. Notre présence dans ce réseau comme dans les collectifs usagers - travailleurs sociaux oeuvrant contre les inégalités sociales et pour l'application effective à tous des droits fondamentaux politiques, sociaux et culturels doit être l'une des priorités de notre travail syndical.

Face aux évolutions de ce secteur La Fédération SUD Santé Sociaux impulsera la réflexion afin de clarifier notre orientation syndicale concernant par exemple: les évaluations - le conseil de la vie sociale - l'exclusion des organisations syndicales des comités chargés d'élaborer les schémas départementaux et régionaux d'organisation sociale et médico-sociale

Le service public, pilier de la construction d'une société solidaire

***La disparition des services publics :
un projet programmé à tous les niveaux !***

Nous avons eu un gouvernement de cohabitation qui a ouvert la boîte de Pandore, jetant les bases de la privatisation de la poste et de France Télécom, autorisant l'ouverture du capital d'EDF.

Nous avons eu trois gouvernements Raffarin, courroies de transmission du MEDEF et de son programme de refondation sociale. Ils se sont activés à brader l'hôpital avec le plan hôpital 2007, ils ont ouvert le capital des entreprises publiques, dérégulé le secteur postal, externalisé les compétences du secteur public vers le secteur privé.

♦ **Mise en concurrence du public face au privé commercial**

Prôner la concurrence, c'est introduire une déconnexion entre la qualité et le prix du service rendu. C'est transformer un service universel, égalitaire, en une multitude de prestations qui transforment les citoyens en clients. C'est créer une ségrégation économique d'accessibilité à un service. C'est supprimer le principe de l'uniformité territoriale.

Prôner la concurrence cela entraîne la mise en place d'un service à plusieurs vitesses pour la santé, l'éducation, l'accès à l'énergie, aux transports et à l'eau . C'est la fin d'un service à tous les publics.

Nos revendications :

- les services publics doivent permettre d'assurer à toute la population des services de proximité, de qualité et l'égalité d'accès.
- Maintien , amélioration et développement des services publics sur tout le territoire national et en Europe
- L'égalité de tout citoyen doit être garanti par l'état et non par le bon vouloir des régions et des départements. Arrêt de cette décentralisation libérale
- Garantir un haut niveau de ressources aux services publics au travers d'une politique fiscale re-distributive.
- Construire une Europe sociale avec un service public ambitieux, garant de traitement égalitaire de toutes les populations.

Sud Santé Sociaux revendique aussi :

◆ L'Europe et les services publics

En bute à l'orientation politique Européenne toute acquise à la traduction des principes du néolibéralisme, le service public devient hors la loi économique. Ces principes découlent des recommandations et du « nouvel ordre moral » tel que défini par l'Accord Général du Commerce des Services

La concurrence libre et non faussée en est le leitmotiv, l'intérêt privé prime sur l'intérêt public et l'initiative caritative se substitue à la socialisation. L'éradication du service public devient une obsession. De multiples directives, préconisations sont émises dans ce but. (Bolkestein, privatisation du fret)

◆ Une politique fiscale non dénuée d'arrière pensées

La baisse des impôts dont les plus riches ont été les bénéficiaires a engendré un manque de capitaux à fonction re-distributive qui fait aujourd'hui cruellement défaut aux services publics. Cette politique affiche une volonté exacerbée de diminuer les ressources du service public.

Cette privation de ressource est l'un des leviers essentiels du démantèlement à terme du service public. Pour justifier cet état de fait, la politique libérale met en avant un déficit budgétaire intentionnellement créé.



Plus particulièrement en psychiatrie ...

- Retrait du plan hôpital 2007

- Un véritable service public de santé à même de garantir à tous des soins de qualité, avec dans un premier temps la suppression du paiement à l'acte, inflationniste par nature, et déconventionnement des établissements privés lucratifs avec passage au secteur public
- Refuser de laisser l'industrie pharmaceutique sous l'emprise du privé et aller vers sa nationalisation
- La recherche publique est de l'intérêt général. Il faut donc une véritable politique de financement public hors des circuits économiques des secteurs marchands.

- maintien de l'organisation sur la base des Centres Médicaux Psychologiques de secteur comme pivot du soin en psychiatrie
- Maintien de la gratuité des soins de psychiatrie publique
- Exigence d'une formation spécifique à la psychiatrie après une année commune et mise en place de passerelles entre filières psychiatrique et somatique

La branche famille

- la mise en œuvre d'un service public d'accueil des jeunes enfants en priorisant le développement d'équipements collectifs (crèches, halte-garderie), pour répondre aux besoins exprimés par les familles et permettre à toutes de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.
- Une réforme fiscale instituant un abattement identique pour tous les enfants à charge
- Le congé maternité de 24 semaines minimum
- L'allongement du congé paternité
- Des allocations familiales conséquentes dès le 1er enfant
- Une revalorisation importante des prestations logement
- La création de congés rémunérés pour enfants malades quel que soit le secteur d'activité des parents

5ème branche «vieillesse – handicap»

- l'abrogation de la CNSA »(Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)
- La prise en charge intégrale de toutes les dépenses liées à la dépendance et au handicap en terme de soins comme en terme d'appareillage par l'Assurance Maladie et non par un jour supplémentaire travaillé par les salariés.
- La prise en charge de l'amélioration des conditions d'existence de chacune et chacun (accès au travail, amélioration et aménagement de l'habitat, insertion scolaire...) par le budget de l'Etat dans le cadre d'une réelle politique interministérielle.
- La prise en charge par la protection sociale et non par les familles du maintien à domicile et du placement en Maison de Retraite des personnes âgées

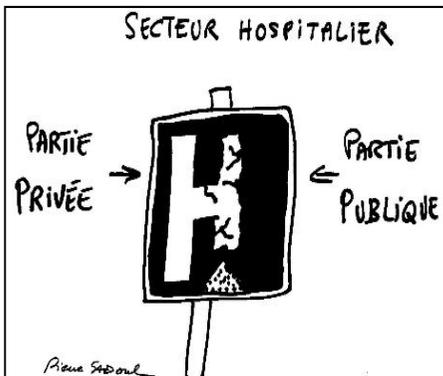
Assurance maladie : Stopper la privatisation de la santé

Considérant que le droit à la santé est un droit fondamental, SUD santé sociaux revendique :

- La sécurité sociale doit rembourser à 100% tous les frais liés à la santé et aboutir à terme à une gratuité totale de l'accès aux soins.
- L'abrogation des ordonnances sur l'assurance maladie d'août 2004
- Étendre à toute la population une même protection sociale et revenir sur les restrictions des soins et assurer la gratuité des soins
- Passer d'un système de soins organisé autour de la consommation à un système de santé organisé autour de la prévention notamment par le développement de la médecine scolaire et du travail. Un système qui se donne les moyens d'agir réellement sur les déterminants sociaux et environnementaux (conditions de travail, habitat, transports...)
- Reconnaître les médecines alternatives comme des médecines à part entière prises en charge au même niveau que la médecine allopathique, chacun(e) ayant la liberté de choisir le type de médecine qu'il ou elle souhaite.
- Supprimer les jours de carence et garantir un salaire intégral en cas de maladie ou d'invalidité.
- Abolir les exonérations de cotisations patronales
- Faire payer les dettes patronales et celles de l'État et ré attribuer à la Sécu l'intégralité du produit des taxes sur le tabac et l'alcool.
- Bloquer la CSG dans un premier temps, pour aller vers une abrogation de toutes mesures de fiscalisation
- Refus du dossier médical informatique personnel et réaffirmation de l'éthique du secret médical singulier médecin/patient.
- Mettre en place un contrôle et une gestion démocratique de la Sécurité

Sociale avec mises en place de véritables élections représentatives

- Donner des moyens aux caisses de la Sécu en augmentant la part patronale des cotisations, en augmentant les salaires, en déplaçant les cotisations et en créant des emplois et une taxation des revenus du capital
- Maintenir et étendre les centres de Sécu, afin de répondre plus efficacement aux besoins des assurés (meilleure prise en charge des dossiers administratifs, des procédures de remboursements ...)



Faire face aux attaques sur le monde du travail

Une politique de l'emploi pourvoyeuse de précarité, d'exclusion, de pauvreté

Depuis de nombreuses années, les gouvernements successifs annoncent des mesures pour résorber le chômage et créer des emplois. Ces mesures au nom de la création de l'emploi ou de la sauvegarde de l'emploi vont crescendo et prennent la forme d'un programme d'anéantissement des acquis du salariat.

Elles se traduisent par des exonérations de cotisations sociales employeurs déstructurant notre système de protection sociale, par la dérégulation de l'organisation du travail, par des créations de « sous emplois », de « sous contrat », par des modérations salariales et perte de pouvoir d'achat, par la suppression de toute forme de protection du salariat à travers le démantèlement du code du travail, des conventions collectives, des statuts, par la remise en cause du rôle de l'ANPE et de l'AFPA, par la culpabilisation et la discrimination des sans travail, par le durcissement des conditions d'attribution des revenus de substitution (indemnités chômage, RMI...).

Revendications 'politique de l'emploi'

- Droit au travail pour tous.
- Refus d'une politique de l'emploi basée sur les allègements des cotisations patronales.
- Interdiction des licenciements dans les entreprises qui font du profit. Dans le cas contraire remboursement de toutes les aides.
- Remplacement de tous les départs en retraite.
- Mise en place d'un revenu d'autonomie pour les jeunes qu'ils-elles soient étudiant(e)s ou demandeur(se)s d'emploi.
- Arrêt de la déqualification des emplois et reconnaissance des diplômes.
- Egalité hommes femmes sur l'accès à l'emploi.

Cette politique de l'emploi, fer de lance de l'offensive libérale vise en réalité à baisser le coût du travail, et dégager des gains de productivité afin d'accroître les marges de profit reversé aux actionnaires, et à maintenir dans un état de dépendance et de soumission l'ensemble des salariés, précaires, sans emplois ...

Mais encore sur l'emploi ...

- Renforcement des droits des instances du personnel en cas de licenciement économique.
- Application des 35 heures pour aller vers les 32 heures sans perte de salaire, ni flexibilité avec la création d'emplois correspondants.
- diminution du volume d'heures supplémentaires légales ou conventionnelles et majoration d'au moins 25% dès la première heure supplémentaire effectuée.
- Arrêt des embauches au rabais au profit de véritables emplois .
- Encadrement plus strict du recours aux CDD avec information obligatoire aux représentants du personnel: au CE pour le secteur privé (application du code du travail) et au CTE pour le secteur public.
- Reconnaissance comme temps de travail effectif de tous les temps nécessaires à la fonction et les temps de formation.
- Égalité de traitement des travailleurs précaires et/ou à temps partiel avec les travailleurs « stables » de l'entreprise (salaires, droits, accès à la formation, garanties collectives ...).
- Refus du temps partiel imposé.

face au chômage nous revendiquons

- Accès à des formations qualifiantes quelle que soit leur durée avec une prise en charge de tous les frais de formation et une rémunération garantie.
- Droit à un salaire décent d'existence en compensation d'un manquement au droit du travail.

Mais aussi ...

- Suppression du PARE (plan d'aide du retour à l'emploi), du PAP (projet d'action personnalisé) et de toutes les mesures ne permettant pas au demandeur d'emploi de refuser un poste ne correspondant pas à sa qualification ou sous payé.
- Abrogation du RMA (revenu minimum d'activité)
- Facilitation de la recherche d'emploi notamment par la gratuité des transports et la gratuité des structures de garde d'enfants.
- Reconnaissance et représentation des organisations de chômeurs dans les différents lieux ou instances les concernant.
- Maintien et développement des services publics ANPE et AFPA avec des moyens plus conséquents.



Ils prônent la restriction des régimes par répartition fondés sur la solidarité collective au profit des régimes par capitalisation et assurantiels fondés sur l'individualisation des risques.

Ils modifient la structure même du principe de notre protection sociale avec une fiscalisation accrue et un désengagement social des entreprises en transférant l'essentiel sur les épaules des seuls salariés.

Les contre réformes sur notre système de retraite et notre système d'assurance maladie rentrent dans cette logique de perte d'un identitaire social collectif et consacrent la captation par des intérêts privés de notre système social.

De même, le plan hôpital 2007 ouvre un pan entier de notre système de santé à la loi du marché et du profit.

**Faisons en sorte
que notre passé
soit porteur d'avenir.**



Contre-réforme des retraites un recul social majeur

Des solutions existent pour financer nos retraites par répartition.

Sud Santé Sociaux revendique

- L'abrogation du décret Balladur de 1993 et de la réforme Fillon de 2003
- Un refus des fonds de pension et maintien du système de retraites par répartition
- L'annulation de toutes les exonérations de cotisations patronales
- La taxation des revenus du capital
- Une réduction du chômage et une augmentation des salaires
- Un droit à partir à 60 ans à taux plein, à partir de 55 ans pour tous les travaux pénibles et notamment pour toutes celles et ceux qui ont des contraintes de nuit, de week-end, des horaires décalés ou travail posté qui constituent l'immense majorité des salariés du sanitaire, du social et du médico-social.
- Un taux de remplacement de 75% sur les 10 meilleures années pour le secteur privé et sur les 6 derniers mois pour le secteur public
- Retour aux 37,5 annuités pour les secteurs public et privé
- Une revalorisation des pensions et minimum vieillesse au niveau du SMIC revalorisé

Protection Sociale

La Sécurité Sociale est une conquête exemplaire

« Chacun contribue selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins. »
mise à mal par les grandes contre- réformes en cours

Née au lendemain de 1945, cette idée qu'une part des richesses produites soit affectée obligatoirement à la solidarité collective, introduisait un nouveau concept, celui d'une redistribution basée sur les besoins et non sur les ressources. Il est basé sur le principe du salaire socialisé (cotisations salariales et patronales), sur une répartition équitable des richesses produites entre la rémunération du travail et du capital.

Les axes de débats et de luttes

- Les insuffisances et les inégalités en matière de prestations et de cotisations
- l'extension des principes de solidarité permis par les systèmes de répartition
- la préservation de l'autonomie du budget de la protection sociale par rapport au budget de l'État
- la nécessité de nouveaux financements pour répondre aux besoins sociaux
- la recherche d'une meilleure efficacité des systèmes de prévention et de soins
- le refus des logiques d'éclatement de la protection sociale
- l'exigence d'une gestion sociale et démocratique

subi ... le pourcentage de sans emploi est en constante augmentation .. autant de pertes de recettes pour notre système de protection sociale.

Dès sa naissance ce concept a dû faire face à une philosophie libérale agressive souhaitant s'appropriier les milliards d'euros de cette solidarité collective pour le transférer en direction de la sphère privée.

Priver la protection sociale d'une partie de ses recettes pour en déconsidérer l'impact et le rôle social est l'un des leviers utilisé par ses détracteurs. La part des richesses consacrée à la protection sociale n'a cessé de diminuer.

Le MEDEF et les différents gouvernements prétextant un coût du travail trop élevé face à la concurrence mondiale, utilisent le chantage à l'emploi et aux délocalisations.

Ils mettent en place un système d'exonération de cotisations patronales, de modération salariale, de temps partiel



La Fédération SUD santé sociaux travaille, dans le cadre de la commission emploi de l'Union Solidaires à l'organisation de mobilisations contre la remise en cause du droit du travail et autour des revendications suivantes :

amélioration du droit du travail

- Le respect de la hiérarchie des textes doit être inscrit dans la constitution : un contrat de travail ne peut déroger à un accord d'entreprise, un accord d'entreprise ne peut déroger à une convention de branche, une convention ne peut déroger à la loi de façon défavorable aux salariés.
- Le code du travail doit s'appliquer à tous les salariés.
- Accroissement des prérogatives et des moyens attribués à l'inspection du travail.
- Une augmentation du droit syndical notamment dans les petits établissements.
- Droit à la formation continue ouvert à tous les salariés indépendamment de l'adaptation à l'emploi. Les temps de formation et leur coût doivent être intégralement à la charge de l'employeur. La formation doit permettre à la fois la promotion sociale, la réorientation professionnelle et l'épanouissement personnel.
- Développement de la formation professionnelle pour les jeunes peu ou pas diplômé-e-s et pour tous-tes en général.
- Abrogation de la loi du 4 mai 2004 sur la formation professionnelle.
- L'abrogation du décret de 1966, de la loi Perben de 1996 qui restreignent la représentativité syndicale dans la fonction publique.

Salaires

Revendiquer sur les salaires est toujours d'actualité ... première étape de la répartition des richesses ...

- Égalité de salaire hommes femmes.
- Rattrapage des pertes cumulées du pouvoir d'achat. En 2005 : 250 € pour tous.
- Revalorisation des salaires en points uniformes en priorité pour les salaires les plus faibles.
- 1500 euros de salaire net minimum.
- Refus du salaire au mérite.
- Intégration des primes, indemnités et compléments de rémunération dans le salaire de base.
- suppression des jours de carence et garantie du salaire intégral en cas de maladie ou d'invalidité.
- Mise en place d'une grille unique de l'agent de service au directeur avec avancement d'échelon égal pour tous.
- Ces revendications, en particulier pour les catégories C, font l'objet d'une campagne prioritaire de notre Fédération.

Statuts et conventions collectives

Nous revendiquons :

- Titularisation de tous les contractuels de droit public et de droit privé dans la fonction publique.
- Interdiction de recourir à des contrats de droit privé dans les établissements publics.
- Dans le secteur privé, transformation de tous les CDD sur postes permanents en CDI.
- Intégration des personnels sous statuts locaux avec la reconnaissance de leur qualification et sans remise en cause de leurs acquis.
- Convention collective unique vers un statut public de haut niveau pour tous les salariés du secteur privé qu'il soit lucratif ou non.
- Défense des droits des personnels des établissements sanitaires privés lucratifs tout en menant la bataille pour le déconventionnement de ces établissements et leur intégration dans le secteur public avec statut FPH pour les personnels.



Droits nouveaux pour les salarié(e)s

Nous revendiquons :

- La création d'un statut du salarié indépendant de l'emploi occupé fondé sur la continuité du revenu et des droits sociaux
- L'obligation pour le patronat de maintenir les salariés dans des emplois équivalents soit dans le même bassin de vie soit dans l'entreprise ou le groupe.
- Les salariés dans l'attente d'une nouvelle affectation professionnelle doivent bénéficier d'une garantie de rémunération d'un montant équivalent à celle qui était la leur avant la perte d'emploi.
- Durant la période de transition le salarié doit pouvoir bénéficier d'un accès facilité aux formations qualifiantes ou diplômantes
- Création d'un fonds de mutualisation professionnel ou interprofessionnel abondé par les employeurs quelle que soit la taille de l'entreprise.
- Gestion de ce fonds par les représentants des salariés

Droits des femmes

La fédération Sud Santé Sociaux s'est dotée d'un outil permettant de réamorcer une réflexion autour des droits des femmes et de reprendre l'offensive contre tous les intégrismes religieux, contre les commandos anti-IVG, contre les mariages forcés, les mutilations faites aux femmes et aux enfants, les violences quotidiennes et domestiques, le harcèlement au travail....

Cet outil, sous la forme d'une commission «Régression sociale et droits des femmes» prend en compte la spécificité et les difficultés particulières que rencontre le militantisme féminin.

Dans sa volonté de transformation sociale, SUD santé sociaux s'attache à faire évoluer la perception de la place des femmes, tant dans l'organisation que dans la société tout entière.

Nous revendiquons

- ◆ une politique volontariste de plein emploi, ce qui augmentera le nombre de cotisant-e-s.
- ◆ le développement des services publics d'accueil de la petite enfance et de soins auprès des personnes dépendantes ;
- ◆ l'application de la loi sur l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes.
- ◆ des droits sociaux attachés à la personne et non soumis à la notion de famille
- ◆ une véritable information à la sexualité auprès des jeunes, pour une évolution sociétale visant à supprimer les comportements lesbophobes, homophobes et sexistes
- ◆ l'application de la loi du 4 juillet 2001 sur l'IVG et la contraception avec les moyens nécessaires et l'arrêt immédiat de l'acharnement contre le droit à l'avortement.
- ◆ la concertation des associations féministes dans l'élaboration des politiques sanitaires et de prévention.
- ◆ une éducation non sexiste visant à modifier les mentalités concernant les rôles féminins et masculins dans la société, pour arriver à un véritable partage des tâches à l'intérieur de la famille, en prenant en compte le « travail invisible » assumé généralement par les femmes .

UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE !

